



Audit énergétique demandé par le Syndic

Par **zef33**, le **15/06/2016** à **15:39**

Bonjour

Notre syndic a mis à l'ordre du jour la réalisation d'un audit énergétique.

Notre copropriété de 1928 comprend :

- total de 54 lots dont 28 lot habitation
- un chauffage commun desservant 22 lots sur 28 (78%)

Ma lecture du Décret du 27 janvier 2012 et Arrêté du 28 février 2013 me conduisent à dire que cet audit n'est pas légalement obligatoire dans notre cas (car les 90% des lots d'habitation reliés au chauffage commun ne sont pas atteints - cf arrêté).

Le syndic ne reconnaît pas cette lecture.

2 questions :

- Ai-je raison ?
- Comment puis-je contester la position du Syndic ?

Merci d'avance de vos réponses